

Communication de Mme DUFAY, Adjointe, sur les mesures prises en faveur des Sans Domicile Fixe

M. LE MAIRE : J'ai souhaité que Marie-Guite DUFAY, Adjointe aux affaires sociales, nous fasse une présentation du dispositif déployé par la Ville, par le CCAS, en liaison avec de nombreuses associations pour prendre en compte le problème des SDF car dans notre ville, où il fait bon vivre -vous avez remarqué que dans le classement du Point, nous sommes en n° 3- il y a quand même, malgré tous ces efforts, des personnes qui sont en situation d'exclusion, en difficulté, en rupture. Nous devons être aussi à leurs côtés, d'autant plus que nous venons de vivre une période de grand froid. Je souhaite que Marie-Guite nous explique quelle assistance est mise en place par la Ville et par l'ensemble des partenaires qui oeuvrent sur ce champ très large, entre autres beaucoup d'associations.

Mme Marie-Guite DUFAY : Effectivement le froid qui a sévi la semaine dernière a amené sur le devant de l'actualité la question de l'hébergement des personnes qui sont sans domicile fixe et notamment ce qu'on appelle l'hébergement d'urgence. Deux choses en préambule, d'abord cette question est une préoccupation permanente et quotidienne à la Ville de Besançon, été comme hiver. Deuxièmement la vague de froid que nous avons connue n'a pas entraîné une extension des demandes d'urgence car le travail régulier qui est fait aussi bien par les travailleurs sociaux que par les acteurs associatifs permet de ne pas laisser les gens qui sont à la rue sans solution d'hébergement. L'hébergement d'urgence à Besançon se réalise à l'abri de nuit des Glacis géré par la Ville, qui offre 34 places et qui va faire l'objet de travaux de réhabilitation puisqu'il est prévu, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement, que dès cette année nous effectuions des travaux absolument nécessaires. Donc l'hébergement d'urgence se fait à travers ces locaux, ainsi qu'à travers les locaux des associations et des partenaires caritatifs, du Secours Catholique, l'ALEPH, de Julienne Javel et de la Double Ecluse. A Besançon comme ailleurs, un plan «hiver» est piloté par la Préfecture et c'est le CCAS qui en est le pivot puisque ce sont des travailleurs sociaux qui gèrent le numéro d'appel des urgences, le 115 et ce sont les veilleurs de l'abri de nuit des Glacis qui assurent chaque nuit la veille mobile, de façon à repérer des personnes qui pourraient être en perdition, des personnes qui ne seraient pas hébergées et par le dialogue les conduire dans ces différents lieux d'hébergement. Le 115 permet de garantir une réponse immédiate à l'urgence mais ce qu'il me semble important de dire, c'est qu'au-delà de cette réponse d'urgence, le 115, ce sont les travailleurs sociaux du CCAS qui sont rue Champrond qui sont mobilisés pour tisser une relation avec ces usagers en demande d'urgence afin de favoriser leur accès aux droits et ensuite la continuité de ces droits. On parle beaucoup de l'hébergement d'urgence quand il fait froid, mais la grande question ce n'est pas celle-là, c'est plutôt la question de la diversification des modes d'hébergement pour ces publics en très grande précarité, compte tenu de l'hétérogénéité des situations qu'on rencontre, des âges et de la complexité des problèmes qui sont vécus par ces personnes dont une grande majorité souffrent de troubles psychiques et psychiatriques extrêmement forts.

Alors, s'il n'appartient pas à la Ville seule de créer ces types d'hébergement diversifiés sur lesquels il faut qu'on réfléchisse et qu'on fasse un travail de conception et d'imagination, notre responsabilité, à la Ville, à partir du CCAS, c'est bien de permettre qu'une réflexion avec tous les partenaires concernés ait lieu pour jeter des passerelles entre le secteur social et le secteur médical et pour s'atteler à cette tâche de concevoir des lieux suffisamment diversifiés pour que l'accueil qui s'y fasse soit un accueil digne de ce nom et permette de dresser, d'établir les premiers pas d'un travail de réinsertion. Cette concertation existe depuis un an avec tous les travailleurs sociaux du CCAS, les associations, le secteur caritatif et avec bien sûr la DDASS. Cela nous a permis des avancées significatives sur ce terrain de la très grande précarité, par exemple la restauration sociale parce qu'on parle d'hébergement mais il faut aussi penser aux repas. Jusqu'à maintenant les repas, dans le cadre de cette restauration sociale pour les publics en très grande précarité, étaient assurés depuis très longtemps puisque cela existe depuis 200 ans, par les Soeurs de la Charité au Fourneau Economique mais tous les jours à midi. Depuis le mois de novembre, ces repas se font également le soir, le samedi et le dimanche, ceci grâce au concours de tous, c'est-à-dire avec le

concours de Julienne Javel qui assure les repas, du CCAS qui les livre et qui encadre, et des bénévoles qui viennent aider au Fourneau Economique. Donc là on a un vrai travail de concertation qui permet de partager les compétences, et face à ces problèmes qui sont vraiment compliqués à prendre en compte, cette concertation est indispensable.

Je formule le voeu que pour cette année 2003, grâce à cette concertation, nous avançons dans la question qui nous préoccupe, aussi bien au CCAS que dans tout le monde des bénévoles, cette question de la prise en compte de cette souffrance psychique et des modes d'hébergement à trouver. Je voudrais aussi profiter de ce moment pour saluer, remercier, féliciter le travail de tous ceux qui oeuvrent sur ce terrain-là, les travailleurs sociaux de la rue Champrond, les associations et les veilleurs de nuit de l'abri de nuit.

M. LE MAIRE : Je te remercie Marie-Guite. Je crois qu'effectivement tu as bien décrit ce dispositif. On peut dire qu'il fonctionne bien grâce à tous mais bien entendu il est toujours perfectible. Il faut continuer effectivement à être vigilant.

Mme Marie-Guite DUFAY : Il fonctionne bien, c'est vrai, il est perfectible. Je n'ai pas dit qu'on avait renforcé l'accueil de jour, parce que quand on parle de l'urgence, il y a effectivement l'hébergement la nuit, il y a les repas, j'en ai parlé mais il y a aussi l'accueil de jour qui est assuré par deux associations sur Besançon qui font un travail exceptionnel : la Buanderie de Saint-Ferjeux et la Boutique d'Accueil de jour, été comme hiver, qui est avenue Elisée Cusenier. La Boutique d'Accueil accueille aujourd'hui 80 personnes par jour alors qu'elle est configurée pour en accueillir 20, donc il va bien falloir aussi que cette année nous nous attelions à ce travail de recherche de locaux nouveaux pour cette association.

M. LE MAIRE : Je te remercie pour cette communication».

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 23 janvier 2003.